

Nations Unies S/PV.4050



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

4050e séance

Lundi 4 octobre 1999, à 12 h 30

New York

Président :	M. Lavrov	(Fédération de Russie)
Membres :	Argentine	Mme Moglia
	Bahreïn	M. Buallay
	Brésil	Mme Padovan
	Canada	M. Vamos-Goldman
	Chine	M. Qin Huasun
	États-Unis d'Amérique	M. Burleigh
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Essonghé
	Gambie	M. Jagne
	Malaisie	M. Hasmy
	Namibie	M. Andjaba
	Pays Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Richmond
	Slovénie	M. Türk

Ordre du jour

La situation entre l'Iraq et le Koweït

99-86017 (F)

La séance est ouverte à 12 h 30.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Peter van Walsum, Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de septembre 1999. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur van Walsum pour le grand savoir-faire diplomatique et la gentillesse constante avec lesquels il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier. Nos remerciements s'adressent aussi à tous les membres de sa délégation.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Le Président (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/1999/1020, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par les Pays-Bas.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/1999/1020) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bahreïn, Brésil, Canada, Chine, France, Gabon, Gambie, Malaisie, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Slovénie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant: 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1266 (1999).

Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 12 h 35.